



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 septembre 2026

Le jeudi 3 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Michael ROLLOIS, suivant convocation transmise le 28 août 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BOUREAU Héloïse, DAVOUST François, DECONINCK Cécile, DUVAL VALACHS Eric, GAUDFROY Magalie, GINS Peter, JOHAN Armand, JOVENIAUX-NIVARD Michèle, LUNEL Alexia, MALHAIRE Dominique, MICHAUD Corinne, MORIN Dominique, ROLLOIS Michael, SARAZIN Sophie

Excusé ayant donné procuration : RIFFIER Julien à MALHAIRE Dominique

Secrétaire de séance : Héloïse BOUREAU

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

La séance du Conseil municipal débute à 20h00. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le **secrétaire de séance** est désigné en la personne de **Héloïse BOUREAU**.

Le président de la séance, Michael ROLLOIS, rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11/06/2026
2. Recensement de la population 2027 : Nombre et Rémunération des agents recenseurs
3. Vote du RPQS Communal 2025
4. Approbation du RPQS du SIAEP

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux membres de l'assemblée de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente. Le compte rendu a été transmis le 30/06/2026 pour relecture. Il a été retransmis le 31/08/2026, et n'a fait l'objet d'aucune observation.

2026-059 - approbation du compte rendu du conseil municipal du 11/06/2026

Rapporteur : ROLLOIS Michaël

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-13 et suivants ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal d'approuver le compte rendu de ses séances précédentes ;

CONSIDÉRANT que le compte rendu de la séance du conseil municipal a été communiqué aux membres du conseil ;

DÉCIDE :

Article 1 – Le compte rendu de la séance du conseil municipal est approuvé.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0
-----------	------------	----------------	-------------------

Discussion :

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin a été transmis aux élus le 30/06/2026. Après quelques corrections de relecture, il a été retransmis au conseil le 31/08/2026. Il n'a pas été fait de commentaire en séance sur le contenu de ce compte-rendu

2026-056 - Recensement de la population 2027 : Nombre et Rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : ROLLOIS Michaël

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et suivants ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer le nombre agents recenseurs pour assurer une collecte efficace et conforme aux exigences de l'INSEE ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer les modalités de rémunération des agents recenseurs

CONSIDÉRANT que la rémunération doit tenir compte du temps consacré à la formation, à la reconnaissance du terrain et à la collecte des données ;

CONSIDÉRANT que les agents recenseurs, qu'ils soient internes ou externes à l'administration municipale, doivent être rémunérés de manière équitable ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Décide de :

- Fixer le **nombre** d'agent recenseurs à **2**
- Fixer les modalités de **rémunération** des agents recenseurs selon un **forfait de 700 € nets**, pour toute la mission. Comprenant : 2 demi-journées de formation, la reconnaissance du terrain, la distribution et la récupération des feuilles de recensement, la rencontre avec les habitants, la gestion des dossiers et des retours...

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0
-----------	------------	----------------	----------------

Discussion :

Le recensement de la population est une procédure administrative très importante pour la commune. En effet, il détermine le nombre d'habitants, à partir duquel les dotations de l'Etat sont attribuées. Il est procédé, chaque année au recensement d'un cinquième de la population française. Le dernier recensement à Chaussy date de 2021. Il est obligatoire, et les habitants ne peuvent pas refuser d'y répondre

La période de recensement s'étalera du 21 janvier au 20 février 2027.

Une communication précèdera pour informer les calcédoniens.

L'INSEE recommande de nommer un agent recenseur pour 250 à 300 boîtes aux lettres maximums. La commune de Chaussy en comptant 330 environ, Monsieur le Maire propose de recruter 2 agents recenseurs, comme pour le précédent recensement. Alexandra Hibert et Michèle Morin sont pressenties pour effectuer cette tâche, qui ne peut pas être effectuée par un élu. Le temps de travail estimé des agents recenseurs est estimé aux environs 60 heures pour chacun, la rémunération proposée en de 700€ net par agent pour la totalité du recensement.

Le travail des agents recenseurs sera supervisé par le coordonnateur communal, Stéphanie LOURTEL, assisté de Michaël ROLLOIS.

Rapporteur : ROLLOIS Michaël

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-5 ;

CONSIDÉRANT que la réglementation impose la réalisation annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice concerné ;

CONSIDÉRANT que les indicateurs prescrits doivent être saisis par voie électronique dans le SISPEA ;

CONSIDÉRANT que ce document a pour objectif d'informer les usagers du service ;

DÉCIDE :

- **D'adopter** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif pour l'exercice concerné ;
- **D'autoriser sa publication** sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0
-----------	------------	----------------	----------------

Discussion :

Le présent rapport est public et permet d'informer les usages du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Pour l'année 2025, 300 m³ de boues liquides, soit 4.52 T de matières sèches ont été épandues en 2025 sur une parcelle de Madame OURY. Ce qui représente une augmentation notable par rapport à 2024 (1.8T de matières sèches épandues).

Le RPQS Communal a été transmis aux élus avant la séance. Eric Duval-Valachs demande comment sont choisies les parcelles épandues. Monsieur le Maire lui répond que l'épandage des boues est sur la base du volontariat. Après analyse des boues, suivant un schéma de rotation de l'épandage sur les différentes parcelles disponibles.

Rapporteur : ROLLOIS Michaël

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel des services publics de l'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ces services relèvent de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vexin Ouest.

Monsieur le Maire rappelle pour chaque service les indicateurs techniques, financiers et énumère les faits marquants pour l'année 2025.

Monsieur le Maire précise que ces documents, qui ont été transmis avec la convocation, sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport des services eau potable.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0
-----------	------------	----------------	----------------

Discussion :

Aucun événement marquant dans la vie du syndicat en 2025 (48 fuites, 2 sinistres, 6 arrêts d'eau non programmés). La part des impayés des abonnés est passée de 3.48% à 2.95% (2024/2025) - p34. Concernant le forage du Puits du Bois : diminution de 14 936 m³, soit une baisse de 29,28% par rapport à l'année 2024. Cette baisse s'explique par la réparation de la fuite au niveau de la bâche de la comté - p9. Dans les projets du syndicat, le prix de l'eau (part syndicale) devrait subir une augmentation de 1€ progressive sur les années à venir pour financer les différents travaux du syndicat.

DOSSIERS EN COURS :

- Fiabilisation de la base foncière : C'est une opération de la DDFIP qui consiste à prendre en compte les éléments de confort (eau/électricité / WC...) pour les logements qui en sont vraisemblablement dotés lorsqu'ils ne sont pas intégrés dans la base foncière, la rénovation de logement n'ayant pas toujours donné lieu à réévaluation de la base foncière au fil du temps. La commune de Chaussy a choisi de participer à cette campagne de réévaluation, ce qui permettra une plus grande justice d'imposition foncière, et des recettes supplémentaires pour la commune. Les logements concernés sont de catégorie 1 (luxe) à 6 (ordinaire). Si une augmentation de plus de 50€ est constatée par les services fiscaux, les redevables seront avertis en amont.

- Convention IDFM financement du point d'Arrêt de la Comté : Lors du conseil du mois de juin, une délibération a été prise concernant le réaménagement de 2 points d'arrêt de transports scolaires (création au hameau de la Comté, et remise aux normes à Haute-souris). La convention entre la commune et Ile de France Mobilités a été signée cet été, les travaux sont prévus dès les financements accordés. Alexia LUNEL demande quelle est l'évolution du circuit du petit bus scolaire. Michaël ROLLOIS lui répond que le circuit a été revu pour éviter le demi-tour avec des enfants dans le bus. Le demi-tour à vide est effectué au bout du hameau de la Comté, pour cela il commence par la Comté le matin et y termine le soir.

- Arrêté municipal interdisant le démarchage : Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté municipal interdisant le démarchage à domicile, afin de protéger les habitants et notamment les plus vulnérables contre les pratiques commerciales déloyales ou agressives telles qu'elles sont définies dans le Code de la consommation. Les conditions de cet arrêté sont encore à finaliser. Une discussion suit sur le type de démarchage à interdire et les horaires d'interdiction.

- Participation citoyenne : Le major FLAMENT est venu présenter au maire et adjoints le dispositif de la participation citoyenne, qu'il nous propose de déployer sur Chaussy. Le dispositif de participation citoyenne vise à : développer auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance ; favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ; améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions. Si nous donnons notre accord, une réunion publique sera organisée avec le référent sûreté du département.

Michaël ROLLOIS précise que ce dispositif est gratuit ; suivant une convention de 3 ans. La participation se fait sur la base du volontariat.

Ce projet suscite un débat au sein du conseil municipal. Certains élus expriment des réserves, redoutant l'instauration d'un climat de surveillance généralisée dans le village. D'autres rappellent la récurrence des incivilités constatées et plaident pour un dispositif de veille complémentaire, placé sous l'encadrement de la gendarmerie.

Michaël ROLLOIS précise que la commune choisit les référents, ils seront formés pour être efficaces dans leur mission.

La majorité du conseil étant favorable (9 pour / 5 contre / 1 abstention) le principe de la participation citoyenne, une réunion publique sera organisée prochainement.

- Cimetière - Concession en état d'abandon : Un recensement des concessions dangereuses, en état d'abandon a été effectué, Michaël ROLLOIS présente les photos des tombes concernées. Un arrêté sera pris prochainement en vue de lancer la procédure de reprise des concessions abandonnées. Le coût de reprise estimé par concessions est de 3.000 à 5.000€.

Les plaques des tombes relevées doivent être conservées par la commune pendant 5 ans, il faut réfléchir à un lieu pour les stocker.

Héloïse BOUREAU fait remarquer que la reprise des tombes anciennes pourrait priver le cimetière de son histoire. Monsieur le Maire lui répond que le Mairie n'a pas le droit d'intervenir sur les tombes tant que la concession n'est pas reprise. Certaines sépultures très anciennes sont en bon état et resteront en place, permettant ainsi au cimetière de conserver son aspect historique. Il s'agit ici d'une opération de sécurisation du cimetière.

- Contrats photocopieurs Mairie + École : Nous possédons 2 copieurs (mairie et école), achetés en 2021, dont les contrats de copie s'arrêtent en août 2026. Le copieur de l'école est obsolète et ses consommables seront bientôt indisponibles (arrêt courant 2027). Pour l'instant Xerox continue la fourniture de consommables en attendant le changement de machine. Le nombre annuel de copies est des 140 000 (dont 100 000 copies couleur), l'objectif est de diminuer sensiblement la proportion de copies couleur, afin de limiter les coûts. Nous sommes en recherche de nouveaux matériels / contrat de prestation. L'étude en cours a été jointe à la convocation.

- Permis citoyen : Le Département lance le 1er septembre 2026 le permis citoyen du Val d'Oise. Ce dispositif permettra aux jeunes valdoisiens de 18 à 25 ans d'obtenir un soutien départemental de 500€ pour le passage du permis de conduire. En contrepartie, les jeunes devront réaliser 20 h de bénévolat au sein d'une structure associative ou publique du territoire. La commune envisage de s'inscrire pour éventuellement accueillir des jeunes bénévoles. Le conseil municipal est favorable à cette initiative.

- Proposition de vente de parcelle par le Département : Le département souhaite vendre des parcelles lui appartenant : C 240 + C 242 + C 245. Ces parcelles constituent la route communale et ses accotements le long du domaine de Villarceaux (C2 – Le

Chemin Neuf). Il nous propose de l'acquérir au prix fixé par les domaines (non déterminé à ce jour). Monsieur le Maire présente le plan cadastral de ces parcelles, qui actuellement forme une route et des accotements. Nous devons faire des recherches pour déterminer pourquoi et comment la route communale d'origine a été déplacée sur des parcelles appartenant au département. Michaël ROLLOIS a un rendez-vous le 07/09/2026 avec le département pour échanger sur le sujet.

POINTS SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES :

- **Aménagement des espaces :**
 - **Subvention plan canicule EDURENOV/EDF :** Toutes les classes de l'école communales ont été équipées de ventilateurs plafonniers cet été, installés par un artisan calcédonien. Une demande de subvention a été déposée auprès d'EDF qui soutient les structures scolaires dans le cadre du plan canicule.
 - **BPE (Budget Participatif Écologique) :** Cette subvention régionale porte sur des projets spécifiques tels que la biodiversité, l'énergie circulaire, le vélo... Les subventions sont accordées après un vote sur internet qui juge de l'intérêt des projets (tout le monde peut voter). La commune travaille actuellement sur trois projets :
 - Création d'une "Halte vélo" à la salle des fêtes, avec station de réparation, tables pique-nique...
 - Renouvellement du parc d'outillage pour passer en outils à batterie (moins polluants et moins bruyants)
 - Création d'une "Cours Oasis" à l'école - phase 1, avec pose de voiles d'ombrage et plantation d'arbres
 - **Petits moments du Vexin :** Un dossier a été réalisé par Héloïse BOUREAU et Corinne MICHAUD pour participer à cette animation du PNR. Il s'agit de réaliser de nouvelles plantations sur la place de la Libération. Une subvention de 300€ a été accordée à la commune. Une consultation des habitants sur les essences plantées sera faite avant l'événement qui aura lieu en novembre.
- **Bâtiments et Voirie :**
 - **Signalisation verticale :** La commission voirie a réalisé un état des lieux au mois de juin. Un devis a été établi pour un montant d'environ 4 000€, la pose des panneaux sera faite par Aurélien LAVERRE, notre cantonnier. Une demande de subvention a été déposée auprès de la préfecture, car ce genre d'aménagement est financé par les amendes de police du département.

- La locataire du petit appartement au-dessus de la bibliothèque partira courant septembre. Le DPE est en cours, la mise en location sera effectuée par l'agence immobilière la Résidence à Magny. Il n'y a pas de travaux à prévoir.

- Culture et Patrimoine :

- Concert Gospel à l'église : beaucoup de participants. Belle soirée, à réitérer.

- CINEMO : Chaussy a organisé l'accueil et le transfert de groupes des communes environnantes : MARPA de Vétheuil, EHPAD de Bray et Lû, Centre de Loisirs les Filous de Villers. Cette initiative a été très appréciée par les animateurs et les spectateurs. Les intervenants ont été bien accueillis. Une journée bilan aura lieu prochainement, Chaussy est bien placée pour recevoir le Cinéma ambulant ou le Musée ambulant l'an prochain.

- Exposition au Lavoir : Grâce au chantier participatif de nettoyage, le lavoir a pu être ouvert pour une exposition sur le thème de l'eau cet été. Le livre d'or est bien rempli. L'animation prendra fin le 20 septembre à la clôture des journées du patrimoine. La commission culture réfléchit à ouvrir l'expérience à d'autres expositions de professionnels ou d'amateurs à l'avenir.

- Journées des 11 et 13 septembre, en collaboration avec le PIVO : le 11 à 20h30, à la bergerie, spectacle "la symphonie des chauves-souris", veillée initiatique ; le 13 à partir de 8h30, à Villarceaux, "que ma joie demeure" marche et déjeuner.

- Journées du patrimoine des 19 et 20 septembre : La commission prévoit d'ouvrir l'Église, après accord des autorités compétentes, et de présenter un projet autour de Saint Crépin. En lien avec le PNR, une randonnée patrimoine est proposée Salle des fêtes / lavoir / Monument des aviateurs / Église.

- Sociale Associative et Sportive :

- Remerciements du Foyer Rural, du Club de l'Amitié, de la Source, de la Boussole et de Vie Libre pour les subventions communales.

- Réunion du 05/09/2026 avec les associations du village pour établir les plannings d'occupation des salles communales en 2027.

- Colis des aînés : Michèle JOVENIAUX-NIVARD, Magalie GAUDFROY, et Dominique MALHAIRE ont visité toutes les personnes âgées du village pour leur faire choisir la formule qu'elles préféreraient entre le colis et les bons d'achats chez les commerçants locaux. 60 colis et 54 bons d'achat (de 30€) seront distribués cette année, soit un budget de plus de 3 000€. La commission propose de faire de même pour les



nouveaux habitants. Michaël ROLLOIS précise que nous avons souvent du mal à les identifier.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Modification de la régie de recette : La régie de recette est instituée pour permettre à la Commune d'encaisser des fonds avant l'émission de titres de recette. Chaussy fonctionne en régie unique. Notre régie permet actuellement d'encaisser la cantine, la garderie, les locations de salle des fêtes et de Barnum, et les dons et libéralités reçus. Les tarifs communaux mentionnent les photocopies et les concessions cimetière, qui ne peuvent actuellement pas être encaissées en régie, nous proposons de les ajouter, ainsi que d'éventuels encaissements concernant le marché.

Les modes d'encaissement actuels de la régie sont : chèques / espèces / prélèvements / cartes bancaires. En vue de la prochaine disparition des encaissements par chèque à la DGFIP, il faudrait ajouter la possibilité de payer par virement.

Le plafond d'encaisse de la régie est actuellement de 4 500€ ce montant comprend les sommes encaissées sur le compte dépôt de fonds, les espèces et les chèques présents en Mairie. Nous dépassons très régulièrement ce plafond, que nous souhaiterions augmenter à 10 000€.

- Contrat Estelle Pellé : Le contrat au poste d'ATSEM est renouvelé jusqu'au 10 juillet 2027. Les fonctions de cet agent sont : Assistance à l'enseignante, surveillance de la garderie périscolaire, accompagnement transports scolaires et sorties, et ménage des bâtiments communaux. C'est un contrat annualisé de 28.5h/semaine, son indice brut est inchangé par rapport au précédent contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

Stationnement rue de la Gendarmerie : Un riverain demande un marquage au sol, car le stationnement est anarchique. Une visite sur place va être effectuée. Les places marquées doivent laisser des espaces pour les entrées de domicile, il n'est pas certain qu'un marquage optimiserait le nombre de véhicules stationnés.

Stationnement place de la Libération : Plusieurs voitures ont de mauvaises habitudes de stationnement. Un arrêté sur la réglementation du stationnement dans la commune va être mis à l'étude.

Terrain communal rue du Val : 2 habitants ont demandé si la commune souhaitait louer à nouveau son petit terrain, l'un pour faire un potager, l'autre pour mettre un poulailler. La commission développement foncier étudie encore l'avenir de cette parcelle.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23h30.

Le Maire, M.ROLLOIS



La secrétaire de séance, H.BOUREAU

